

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.2
DU GRAME**

Deuxième série de questions

Contexte : Systèmes jumelés éolien-diesel au Nunavik – établissement des configurations et van optimales pour les quatorze villages – mise à jour 2004

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, pp.5-6, calendrier du projet

« Sur un site où la demande prévue doit augmenter régulièrement et de façon importante au long de la durée du projet, une installation échelonnée du parc éolien peut être envisagée. Cependant, les économies d'échelles d'une installation unique étant entre autres ainsi perdues, il est difficile de prévoir les coûts et bénéfices réels d'une telle option à cette étape de l'étude de faisabilité. Dans la présente étude, l'installation du parc éolien et du système JED se fait donc entièrement au départ (2005) du projet, et l'investissement global est imputé au premier jour de production. »

Q 1.1) Est-ce que les prévisions portant sur la croissance de la demande dans les 14 régions identifiées demeure toujours les plus récentes ? Sinon, veuillez fournir les mises à jour.

Réponse:

L'étude est basée sur la prévision de la demande de 2002. Les prévisions les plus récentes se trouvent au présent plan d'approvisionnement.

Q 1.2) Quel surdimensionnement des parcs éoliens serait acceptable dans chacun des 14 sites compte tenu de la croissance de la consommation prévue et indiquée à la page 11?

Réponse:

Le Distributeur ne comprend pas ce que l'intervenant veut dire par surdimensionnement. Cependant, tel qu'il est indiqué à la page 5, section 12, la capacité des parcs éoliens est choisie de façon à maximiser l'avantage économique (VAN).

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, p. 6, Valeur du CO2 liée au carburant évité

« Son marché n'étant pas encore établi, la valeur du dioxyde de carbone évité n'est pas incluse dans l'analyse. Cependant, l'Agence Internationale de l'Énergie suggère une valeur plancher de 8\$US₁₉₉₅ par tonne de CO₂ sur le marché futur des échanges, ce qui équivaut à 13\$CDN₂₀₀₄ [32]. Pour mémoire, la valeur du CO₂ évité est évaluée sur cette base pour le village offrant la meilleure valeur. »

Q 2.1) Quel serait l'impact de l'inclusion de la valeur de dioxyde de carbone dans l'analyse? Veuillez expliquer.

Réponse:

L'inclusion de la valeur économique du CO₂ aurait un impact positif sur l'avantage économique étant donné qu'il présente un intrant financier sans dépenses supplémentaires.

Q 2.2) Est ce que l'affirmation ci-dessus implique que les VAN présentées dans le tableau de la page 30 ne tiennent pas compte de la valeur de dioxyde de carbone ?

Réponse:

C'est exact : « la valeur du dioxyde de carbone évité n'est pas incluse dans l'analyse. »

Q 2.3) Comment comparer les « kg de mazout » évité présentés à la page 149 avec les « kl de diesel évités » présentés au tableau de la page 30 pour la même centrale d'Inukjuak?

Réponse:

La densité de mazout utilisée est de 0,84 kg/litre, tel qu'il est indiqué à l'annexe O du document de référence.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, p. 11, demande annuelle

Q 3.1) Veuillez spécifier la date des prévisions des demandes prévisionnelles (pointe de puissance et énergie) pour les 14 villages de l'étude?

Réponse:

Voir la réponse à la question 1.1, plus haut.

Q 3.2) Ces prévisions ont-elles été partiellement ou entièrement mises à jour depuis l'étude ? Si oui, veuillez fournir les résultats les plus récents.

Réponse:

Voir la réponse à la question 1.1, plus haut.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, p. 12, demande horaire

« Pour les fins de modélisation suffisamment fine des systèmes éolien-diesel, il est nécessaire d'établir un profil chronologique horaire de la demande de puissance à chacun des villages et à chaque année. Peu de données complètes sont disponibles pour ce faire, seules les données de Kuujjuaq [11] et Quaqtac (recueillies en 1998 en préparation pour l'étude NPS, en 2001 [3]) ayant été obtenues. »

Q 4.1) À l'heure actuelle le Distributeur a-t-il (ou envisage-t-il avoir) le profil chronologique horaire de la demande de puissance pour des villages autres que Kuujjuaq et Quaqtac ?

Réponse:

Oui, il l'envisage.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, pp.13- 14, profil moyen de la demande journalière à Kuujjuaq et Quaqtac

« Un profil de demande horaire pour chacun des villages à chacune des années du projet a donc été établi en utilisant le « profil annuel de la demande horaire T » à Kuujjuaq. De plus, ce profil 2002- 2003 est supposé représentatif de ceux des vingt années du projet. À l'étape de conception du système dans un village donné, ces hypothèses devront être remplacées par un profil dont la représentativité aura été démontrée. La puissance horaire générée à Kuujjuaq, dont le profil est considéré représentatif des autres villages, est présentée à la Figure 4. »

Q 5.1) Les profils énergétiques des villages ont-ils été mis à jour depuis que l'étude a été effectuée ?

Réponse:

Le profil énergétique du village le plus prometteur pour un premier projet, Inukjuak, sera évalué en détail lors de la conception du système. Les autres profils seront mis à jour au besoin.

Q 5.2) Sur quelles bases la puissance horaire générée à Kuujjuaq est elle considérée représentative des autres villages ?

Réponse:

Les villages du Nunavik présentent environ le même profil de charge, étant donné qu'il y a peu ou pas de chauffage électrique. Il faut noter toutefois que cette étude est une étude de pré faisabilité. Le Distributeur a jugé suffisante cette hypothèse à ce stade d'étude.

Q 5.3) Quelle marge d'erreur est prévue par le Distributeur compte tenu du manque de données portant sur le profil de demande horaire ?

Réponse:

La marge d'erreur n'a pas été définie spécifiquement mais le Distributeur considère que ces hypothèses sont acceptables pour une étude de pré faisabilité.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, pp. 14-15

« Une carte des vents et du potentiel de production éolienne à 25 mètres y est tracée pour chacun des sites. L'étude Salmon a été mise à jour pour Kuujjuaq, Umiujaq et Quaqtac en 2001 [14]. La présente étude s'appuie sur les résultats qui s'y trouvent et dont les cartes des vents se trouvent en Annexe C. Il est à noter que, comme cela est fréquent en région éloignée, les données disponibles sur lesquelles se basent les études sont limitées, tant en qualité qu'en quantité. Étant donné que la ressource éolienne a un impact évidemment majeur sur la viabilité économique des systèmes, on ne saurait trop appuyer sur le fait qu'une campagne de mesure doit être faite sur les sites d'intérêt avant la conception de ces derniers »

Q 6.1) Est-ce qu'une nouvelle étude a été envisagée (avec les nouvelles technologies actuellement ou prochainement disponibles) pour l'ensemble des sites potentiels ?

Réponse:

Tel qu'il est indiqué à la page v du document de référence, afin d'assurer le déploiement structuré de la technologie au Nunavik, un premier projet devrait être réalisé suite à l'analyse des vents et à la réactualisation de l'étude économique. La mise à jour de l'ensemble des sites suivra en fonction des résultats du premier projet.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, pp. 25

« L'un des buts visés par un système JEDHPSS (haute pénétration sans stockage) est d'arrêter les groupes thermiques le plus souvent possible, idéalement dès que la puissance éolienne égale la demande instantanée, de manière à maximiser les économies de carburant. Cependant, en regard du temps de démarrage des diesels par rapport aux fluctuations instantanées du vent et de la demande, la production thermique doit être disponible (groupe diesel à régime minimal) à partir du moment où la production excédentaire passe sous un seuil, nommé réserve de puissance, considéré comme sécuritaire par rapport à la demande instantanée. L'importance de cette réserve a un effet direct sur la consommation de carburant et les frais d'entretien et d'exploitation des groupes électrogènes. Une réserve de 10% est prévue pour la présente étude. En d'autres mots, si la puissance éolienne instantanée est plus faible que 110% de la demande instantanée, on procède au démarrage d'un groupe diesel, généralement le plus petit disponible qui comblera de façon sécuritaire le déficit de puissance par rapport au « 110% ». Pour fins de comparaison, des simulations complètes ont également été exécutées avec des réserves de 20% et 0% (cas idéal). »

Q 7.1) Quel est le temps nécessaire pour accroître de 10 % la production thermique ?

Réponse:

Quelques minutes sont nécessaires pour démarrer un groupe électrogène.

Q 7.2) Quel est le pourcentage de fonctionnement le plus bas en temps normal des centrales diesels pour une heure ? pour une journée ? Pour une semaine ?

Réponse:

En temps normal, les moteurs ne devraient pas fonctionner en deçà de 50 % de leur puissance nominale.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, pp. 22-23, turbines

« Bien que le choix définitif du type et du modèle de turbine doive se faire à une étape ultérieure, l'évaluation du taux de pénétration économiquement optimal est simplifiée par l'utilisation de turbines spécifiques.

La demande de pointe dans les 14 villages variera de à 243 kW à 2873 kW en 2005. Pour les plus petits d'entre eux, les machines de petites tailles, moins de 100 kW, offrent la souplesse nécessaire au processus d'optimisation du taux de pénétration éolienne. Elles sont cependant beaucoup plus coûteuses par kilowatt installé et cela pour une production d'énergie généralement moindre, leurs nacelles étant installées plus bas. De ce groupe, les deux modèles de turbine les plus connus, l'Atlantic Orient AOC 15/50 (65 kW max) et la Vergnet GEV 15-60 (65 kW max), pour lesquelles des prix budgétaires ont été obtenus [6][7], ont été retenues.

(...) Quelques modèles mieux établis existent chez des manufacturiers européens tels Lagerway et Furhlander. Bien qu'intéressés ¹⁰, ces derniers n'ont pas soumis de prix budgétaires. La classe de ces modèles est toutefois représentée par la Vergnet GEV MP30. »

¹⁰ Le contact avec ces manufacturiers a été difficile à établir. Des discussions avec leurs représentants nordaméricains lors de la conférence annuelle de l'Association Canadienne d'Énergie Éolienne, Pincher Creek, AB, ont finalement eut lieu en octobre 2003, trop tard dans le processus cependant pour pouvoir intégrer leurs turbines.

Q 8.1) Veuillez fournir la documentation de laquelle dispose le Distributeur à l'heure actuelle portant sur les turbines manufacturées par Lagerway et Furhlander.

Réponse:

Les turbines mentionnées n'ont pas fait partie de l'étude de référence. Il faut noter que cette étude est une étude de préféabilité.

Q 8.2) Suite à la Conférence de l'Association Canadienne d'Énergie Éolienne (Pincher Creek, AB) de novembre 2003 des efforts ont-ils été faits pour intégrer les turbines fabriquées par Lagerway et Furhlander dans les hypothèses du Distributeur ?

Réponse:

Voir la réponse à la question 8.1, ci-dessus.

Q 8.3) Comment les turbines de ces deux manufacturiers européens viendraient-elles affecter la valeur actuelle nette (VAN) pour chacune des régions ?

Réponse:

Voir la réponse à la question 8.1, ci-dessus.

Q 8.4) Veuillez mettre à jour les résultats de la page 29 (notamment la figure 8) du même document tenant compte des turbines fabriquées par Lagerway et Furhlander.

Réponse:

Voir la réponse à la question 8.1, ci-dessus.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, p.24, productivité des machines

« La productivité des turbines inclut les facteurs liés aux arrêts (entretien et réparations) et à l'efficacité énergétique du parc (effets de sillage, pertes électriques, etc.). Aux fins de la présente étude, selon la norme reconnue pour les éoliennes dans ce type d'analyse, cette productivité est fixée à 86%. Il est à noter que la disponibilité réelle des éoliennes en exploitation est supérieure à 95%. »

Q 9.1) Quel est sont les différences techniques connues pour les turbines suivantes :

- a) Atlantic Orient AOC 15/50 (65 kW max)
- b) Vergnet GEV 15-60 (65 KW max)
- c) Vergnet GEV MP 30 (y compris celles fabriquées par Lagerway et Furhlander)
- d) Vestas V47-660

Réponse:

Les différences techniques de ces turbines n'ont pas été étudiées en détail à ce stade, mise à part la courbe de production présentée à la page 24 du document de référence. Les spécifications de cette courbe sont présentées à l'annexe K du document de référence.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, p. 25, stratégie de contrôle

« Il est à noter qu'en exploitation il sera possible d'augmenter les économies par:

- une optimisation globale des économies de carburant, d'entretien et d'exploitation et des frais financiers liés à l'utilisation, au remplacement et à l'ajout de groupes électrogènes;
- un ajustement de la charge de réserve nécessaire en fonction de l'historique du réseau et de la production éolienne sous production jumelée;
- une optimisation des frais d'entretien et d'exploitation des éoliennes par l'adoption d'une stratégie d'arrêt de ces dernières en mode de production excédentaire, si cette énergie est sans valeur. »

Q 10.1) Veuillez énumérer tous les programmes en efficacité énergétiques qui sont actuellement disponible (ainsi que les sommes octroyées) dans chacune de ces communautés et qui seraient disponibles selon les nouvelles propositions du Distributeur si la demande d'approbation de budget 2005 pour le Plan global en efficacité énergétique (cause R-3552-2004) était approuvé par la Régie.

Réponse:

Voir la réponse à la question 2.1, première série, de l'intervenant.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, p. 30, choix des villages à recommander pour étude pilote (Tableau 10)

Q 11.1) Veuillez spécifier ce que signifie pénétration (2005) dans le tableau 10 de la page 30. Est-ce que cela représente la surcapacité par rapport à la demande de 2005?

Réponse:

Puissance installée en éolienne divisée par la demande de pointe. Cela représente effectivement la surcapacité par rapport à la demande 2005.

Q 11.2) Pourquoi le RI (ans) pour Salluit, Quaqtac et Kuujuaq ne sont-ils pas incorporés dans le tableau 10 ? Ces données sont-elles disponibles à l'heure actuelle.

Réponse:

Tous les RI supérieurs à 20 ans, période d'étude, ne sont qu'à titre indicatif et n'incluent pas les réinvestissements nécessaires en fin de période. Le RI pour Salluit, Quaqtac et Kuujuaq dépassait 31 ans.

Q 11.3) Selon le Distributeur, quel serait une VAN et/ou un RI acceptable pour la mise en place de systèmes de jumelage éolien diesel (JED) ? Veuillez expliquer.

Réponse:

Pour le moment, la VAN et le RI du projet d'Inukjuak sont acceptables. La réalisation d'un premier projet permettrait de valider les hypothèses utilisées pour la réactualisation des études dans les autres communautés et une décision sera alors prise sur la VAN et le RI acceptables pour les autres projets.

Q 11.4) Veuillez expliquer les raisons principales pour l'exclusion des sites non retenus dans les recommandations pour étude pilote de la page 30 (notamment pour les sites suivants):

- a) Kangiqsujuaq
- b) Umiujaq (sites #1 et #2)
- c) Akulivik
- d) Aupaluk

e) Ivujivik

Réponse:

Le Distributeur désire réaliser le premier projet dans un site où les chances de rentabilité sont maximales. Suite à la réalisation de ce premier projet et de son suivi, les études seront réactualisées, minimisant ainsi les risques lors de la réalisation de projets futurs.

Q 11.5) Veuillez fournir la répartition annuelle de la consommation de diesel évitée pour chacun des sites énumérés dans le tableau 10.

Réponse:

La consommation de diesel évitée répartie annuellement est fournie à l'annexe N du document de référence, pour le projet d'Inukjuak. Les données des autres sites ne sont pas jugées pertinentes pour le moment étant donné qu'elles seront revues, suite à l'analyse plus poussée du projet d'Inukjuak.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, pp. 32-33, Sensibilité à la diminution du régime minimal des diesels

« Tel qu'expliqué au paragraphe précédent, une réserve de puissance étant nécessaire pour assurer la fiabilité du système, les diesels doivent régulièrement tourner simplement au cas où la puissance éolienne diminue brusquement sous le niveau de la demande. Ces groupes devant tourner à régime minimum élevé, 50% selon le critère de l'exploitant, une forte consommation de carburant non productive s'ensuit. Dans un système sans stockage, à basse pénétration éolienne, cela peut même amener le système à consommer plus de carburant qu'en absence de jumelage. Il est aussi à noter qu'à très bas régime, non seulement les groupes subissent une usure et un encrassement accélérés mais, de plus, leur consommation augmente beaucoup. Le cas échéant, des stratégies avancées de contrôle de performance d'exploitation du système, non utilisées dans cette analyse, doivent être mises en place afin d'optimiser le résultat global. »

Q 12.1) Dans les simulations effectuées, quel pourcentage du temps observe-t-on une utilisation de 10 %, 20 %, 30 % etc. de la centrale diesel (pour chacun des sites) ?

Réponse:

Dans les simulations, les moteurs ne sont jamais exploités en deçà de 50% de leur capacité.

Q 12.2) Quel sont les coûts additionnels associés à l'usure de l'équipement dans un régime diesel fonctionnant en dessous de 50 % ?

Réponse:

Ces coûts ne sont pas inclus à l'étude de pré faisabilité. Ils pourraient toutefois faire l'objet d'une évaluation lors de l'étude d'un projet concret.

Q 12.3) Veuillez préciser combien de carburant (et dans quelles instances) le système consommerait de plus dans un système JED sans stockage a basse pénétration par rapport à un système diesel.

Réponse:

L'étude démontre (voir l'annexe M du document de référence pour chacune des centrales) qu'aucune des centrales ne présente une VAN positive pour un taux de pénétration éolien inférieur à 80 %. Un système à plus basse pénétration ne semble donc pas rentable et les calculs n'ont pas été effectués pour un tel système.

Q 12.4) Est-ce que l'énergie excédentaire pourrait être mise en valeur de manière à compenser pour le manque de capacité de stockage d'un système JED ?

Réponse:

Cela n'a pas été considéré dans l'étude.

Q 12.5) À la page 6 du document il est indiqué que la valeur de l'énergie excédentaire « n'a pas été considérée dans l'établissement de la configuration optimale dans la présente étude ». Cette option a-t-elle fait l'objet d'une étude séparée par le Distributeur ?

Réponse:

Non.

Q 12.4) Veuillez identifier clairement quelles stratégies de contrôle de performance d'exploitation du système (ainsi que les coûts qui y sont reliés) pourraient être envisagées le cas échéant.

Réponse:

Le Distributeur n'a pas établi de stratégie, étant donné qu'il n'a pas évalué la possibilité d'utiliser l'énergie excédentaire.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, p. 34, sensibilité aux variations du coût du carburant

« Tel que mentionné au paragraphe 3.3.4, le coût du carburant a été établi selon le scénario moyen pour les réseaux autonomes d'Hydro-Québec dont on prévoit, fait inhabituel pour ce type de paramètre, qu'il suivra l'inflation. L'évolution de ce coût pouvant être différente au cours de la période d'analyse, une étude de sensibilité a été faite sur la base du coût 2005 du carburant, 70.5¢/l à Inukjuak, et du taux d'augmentation annuel moyen prévu, 2.09% du cas de référence. Ce taux a été abaissé à 1.57%, ce qui se traduit pas une baisse effective du coût du carburant après inflation, puis augmenté à 2.62%. Il doit être noté que selon l'historique de l'évolution du coût du carburant et le risque d'approvisionnement qui y est lié dans les années à venir, cette majoration, bien que compatible avec les prévisions de l'exploitant, est très conservatrice. On notera à cet égard le saut significatif de coût observé entre 2003 et 2005. »

Q 13.1) Veuillez fournir l'évolution réelle du coût du carburant (sur une base mensuelle) dans les régions

Réponse:

Voir la réponse à la question 35.1 de la Régie (HQD-5, Document 1.1).

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, p. 36, sensibilité aux variations des frais d'entretien et d'exploitation

« Tel que mentionné au paragraphe 4.2.4, les frais d'entretien et d'exploitation des éoliennes ont été arbitrairement fixés à 3 ¢/kWh, une majoration par rapport à la valeur de 1 ¢/kWh généralement utilisée pour la production éolienne « grand réseau ». Cette hypothèse applique une contingence spécifique à ces frais

d'entretien. L'effet d'une variation du paramètre a été évaluée en le fixant à 2.25 ¢/kWh puis à 3.75 ¢/kWh. »

Q 14.1) Quels sont les frais d'entretien et d'exploitation réels des éoliennes (les plus récents dont dispose le Distributeur)?

Réponse:

Le Distributeur ne possède pas d'éolienne et n'a donc pas d'information quant au coût réel d'entretien et d'exploitation.

Q 14.2) Ces frais seraient-ils plus bas ou plus élevés pour les Îles-de-la-madeleine? Veuillez expliquer.

Réponse:

Les frais seraient probablement plus bas pour les Îles de la Madeleine, étant donné la plus grande accessibilité et la présence de plusieurs ressources sur place.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 1, p.V, recommandation

« Afin d'assurer le déploiement structuré de la technologie du Jumelage éolien Diesel à Haute Pénétration (JEDHP) dans les réseaux autonomes du Nouveau-Québec, nous recommandons qu'une étape d'avant-projet, placée sous la responsabilité de la Direction régionale - Réseaux autonomes, soit réalisée. Cette étape comprend :

- La caractérisation des vents aux 3 villages les plus prometteurs (Inukjuak, Puvirnituk, Kangiqsualujjuaq) ; »

Q 15.1) doit-on comprendre que les 3 villages les plus prometteurs devraient se lire Inukjuak, kuujjurapik et Kangiqsualujjuaq ? Si non veuillez expliquer pourquoi un site avec une VAN négative se trouve à être parmi les trois sites les plus prometteurs.

Réponse:

Voir la réponse à la question 36.1 de la Régie (HQD-5, Document 1.1).

Contexte : Étude de planification sur le raccordement de la communauté de Wemotaci au poste de transformation de la future centrale hydroélectrique Chute Allard en 2008.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 2, pp. 9 à 11, analyse économique et conclusion

Q 16.1) Parmi les analyses économiques pour le projet Wemotaci est ce que le Distributeur à évalué la valeur (économique) du CO₂ qui serait évité par le raccordement de la communauté de Wemotaci au réseau principal. Si oui, veuillez fournir les calculs et hypothèses effectués.

Réponse:
Non.

Q 16.2) Au deuxième paragraphe de la page 11, qu'entend t-on par le terme îlotage ?

Réponse:
La capacité de la centrale de Chute-Allard d'alimenter la communauté de Wemotaci sans être raccordée au réseau principal.

Q 16.3) Si devait y avoir « conservation de la centrale diesel en réserve », quelles seraient les implications ? Faudrait-il la faire fonctionner un certain pourcentage du temps ? Pourrait-on la garder fermée et ne l'ouvrir que lors d'une panne majeure sur la ligne de transport ?

Réponse:
Le Distributeur ne conservera pas la centrale diesel en réserve.

Référence : Pièce HQD-5, doc.1, annexe 2, p.11, conclusion

« Le conseil de bande et la communauté devront être avisés de l'arrêt du programme d'intervention commercial et de l'arrêt du versement de la redevance. Ceci a un impact direct dans leur portefeuille sans pour autant ajouter une différence dans leur qualité de service »

Q 17.1) Qu'entend t-on par « redevance » ?

Réponse:

Il s'agit d'une redevance basée sur le nombre de litres de carburant utilisé pour la centrale de Wemotaci. Cette redevance est versée au Conseil de bande attikamek par Trans-Énergie, suite à une entente remontant à 1991, jusqu'à ce que la communauté soit raccordée au réseau intégré.

Q 17.2) Quelle serait l'ampleur de « l'impact direct » sur chacune des catégories de clientèles touchées ?

Réponse:

Après le raccordement, les clients assumeront la totalité des coûts du chauffage au mazout (mazout, entretien et réparation).

Q 17.3) Le Distributeur a-t-il envisagé la possibilité de subventionner la conversion du mazout à l'électricité ? Veuillez en énumérer les avantages et les inconvénients (par exemple en terme de coûts).

Réponse:

Non. Il n'y a aucun avantage pour le Distributeur de subventionner la conversion du mazout à l'électricité.

Q 17.4) Au lieu d'arrêter le programme d'intervention commercial et la redevance la possibilité de transférer le montant octroyé par le Distributeur dans le cadre de ces programmes à l'heure actuelle a-t-il été envisagé ?

Réponse:

Non.